



COMMUNE DE LANVEOC - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6

Du 23 septembre 2026 - DELIBERATION N° 8

**Raccordement réseaux basse tension, éclairage public et télécom -
Lotissement Plein Soleil – Convention avec le SDEF**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Christine LASTENNET, Maire.

Etaient présents : Mme Claire ADAM, Mme Cécile DABARD, Mme Sylvie DESPLAT, M. Laurent GUILLON, M. Richard KLEIN, M. Frédéric LAUDE, Mme Patricia MARCHETEAU, M. Frédéric MONFORT, M. Stéphane NESZTLER, Mme Yuna PENNEC, Mme Carine RENSONNET, M. Fabien ROHEL, Mme Julia ROUGE-GAY, M. Julien ROZEN, M. Christophe LEMEL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Emilie LECAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile DABARD, Mme Laurence MARTIN ayant donné pouvoir à Mme Christine LASTENNET, M. Raymond SAGET ayant donné pouvoir à M. Stéphane NESZTLER.

M. Stéphane NESZTLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion la DGS.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer valablement

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal le projet du lotissement Plein soleil avec Finistère Habitat et la mise en œuvre de la 3^{ème} tranche de l'opération avec la commercialisation de 7 lots supplémentaires pour lesquels il est nécessaire de procéder au raccordement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom.

Dans ce cadre, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ELECTRIFICATION Extension public.....	13 536,74 € HT
- ECLAIRAGE PUBLIC Pose de fourreau.....	1 794,21 € HT

- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Extension (lotissement / Zone activité)	4 765,87 € HT
Soit un total de	20 096,82 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 9 475,72 €
 ⇒ Financement de la commune :

- ELECTRIFICATION Extension public	4 061,02 €
- ECLAIRAGE PUBLIC Pose de fourreau	1 794,21 €
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Extension (lotissement / Zone activité)	5 719,04 €
Soit un total de	11 574,27 €

Conformément au Règlement financier précité, le montant de la participation de la commune aux travaux de génie civil sur le lotissement et/ou d'infrastructure Télécom est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 5 719,04 € TTC.

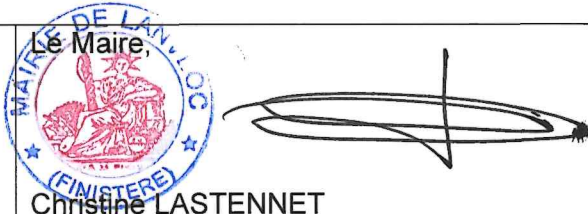
Les travaux de génie civil sur le lotissement et/ou d'infrastructure Télécom sont également réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF. Il y a donc lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération de desserte des réseaux du Lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le projet de réalisation des travaux : Raccordement réseaux basse tension, éclairage public et télécom - Lotissement Plein Soleil - 7 lots - T3.

VALIDE le plan de financement proposé par Madame la Maire et le versement de la participation communale estimée à 11 574,27 €

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants annexée à la présente.

Le secrétaire de séance,  M. Stéphane NESZTLER	Le Maire,  Christine LASTENNET
---	--